

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 18 septembre 2015

-----15-----15-----9-----

L'an deux mille quinze-----

et le 18 septembre

Date de convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----12/09/2015-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage

-----12/09/2015-----

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, LAFFARGUE Michel, LANSMANT Sébastien, ANTONIAZZI Jean-Pierre, CASTAY Jean-Marc, Mmes FIN Thérèse, PEDRO Amandine, PLOQUIN Cécile.

Excusés : MM. Nicolas LABEYRIE, CABANNES Pierre, Mmes CUZACQ Geneviève, DESPAX Nelly, MONDIN-SEAILLES Christiane, DAL BEN Carine.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Communauté de Communes de la Ténarèze

Réhabilitation de la Base de Loisirs de Montréal – Cahier des charges

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 5 mars 2014 acceptant une mise à disposition de principe de la base de loisirs de Montréal à la Communauté de Communes de la Ténarèze dont les modalités juridiques seraient établies ultérieurement.

Monsieur le Maire expose que deux réunions de travail en 2014 ont permis d'établir les principes d'un projet d'aménagement orienté vers la création d'un lieu d'agrément.

Par ailleurs, un comité de pilotage composé de la Commission environnement de la Communauté de Communes de la Ténarèze, du Conseil Municipal de Montréal, de l'Office de Tourisme de la Ténarèze, du CAUE 32, d'Arbre & Paysage 32, de la Fédération départementale de pêche et de la société de pêche de Montréal, s'est réuni le 23 juin 2015 pour discuter les éléments du cahier des charges pour la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet.

Il précise que le cahier des charges a été remis au Conseil Municipal et que les observations émises ont été prises en compte pour l'élaboration du document final ci-joint.

Cette opération pourrait être lancée à la fin de l'année 2015 et les travaux pourraient débuter au cours de l'année 2016. Pour ce faire, la Communauté de Communes de la Ténarèze prévoit un investissement dont le montant prévisionnel s'élève à 312 000 € HT honoraires compris.

De plus, une convention de mise à disposition du site sera conclue suite aux préconisations et au plan de gestion effectués dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre.

Il convient dès à présent de préciser que la gestion du site après travaux sera assurée par les services municipaux de la Commune de Montréal.

Il expose enfin que conformément à l'article L5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'émettre un avis sur le projet proposé par la Communauté de Communes de la Ténarèze, afin que celle-ci puisse poursuivre le montage technique de l'opération.

Monsieur le Maire propose de :

EMETTRE un avis favorable sur ce projet conformément à l'article L5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales,

EMETTRE un avis favorable sur le cahier des charges pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du site, ci-annexé,

PRENDRE ACTE que la convention de mise à disposition du site sera conclue suite aux préconisations et au plan de gestion effectués dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre,

PRENDRE ACTE que la gestion du site après travaux sera assurée par les services municipaux de la Commune de Montréal.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE LES PROPOSITIONS CI-DESSUS.

Fait à MONTREAL le 18 septembre 2015.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.